



SEANCE DU 7 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

Pour : 21
Contre : /
Abstentions : 7
(minorité)

L'an deux mille-vingt-deux, le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - F.BILLARD - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G.LASSABE à JP CAZAUX
J.WEBER à C. DOS SANTOS
E.DEITIEUX à F.GONZALEZ
A.VALETTE à M. EVENE
J.DARRIGADE à J. DOS SANTOS
S.DARRIGUES à JM GUTIERREZ
B.GERY à MJ ROQUES
CH MARTIN à M.BECRET
J.RANCE à MA THEBAUD

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur le Maire indique que le Port de Bayonne est un acteur majeur au service du développement économique régional et transfrontalier.

Sa principale mission est la mise à niveau et l'entretien des infrastructures portuaires (digues, quais, berges...) dans le but de développer les potentialités du Port qui permettront d'offrir aux entreprises implantées les meilleures conditions de gestion et d'accroissement de leur trafic et de favoriser l'installation de nouvelles sociétés.

C'est donc une évidence, les entreprises jouent un rôle essentiel dans le dynamisme du Port qui appartient à la Région Nouvelle Aquitaine et il revient au Comité Stratégique Territorial (CST), instance de gouvernance qui réunit toutes

les collectivités, dont la Ville de Boucau, et structures concernées de définir ses stratégies de développement.

Ainsi, en décembre 2013 a été adopté le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) 2013-2023 qui dote le Port et son environnement immédiat d'une vision stratégique partagée en matière d'aménagement et développement à moyen terme.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte d'accueil des entreprises qui découle du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) qui va permettre d'assurer durablement le développement et l'implantation des activités en lien avec le Port.

Cette charte est avant tout un outil d'aide à la décision, visant à créer collectivement un processus d'accompagnement et d'optimisation des projets, le tout dans un cadre objectif, avec des critères communs pour les implantations en termes d'impact économique, d'emploi, d'aménagement urbain, d'intégration ville/port, de protection de l'environnement depuis le projet initial jusqu'à un projet acceptable pour le port et les acteurs locaux.

Cette charte est rédigée en deux parties qui reflètent la volonté des partenaires du port de :

1. Se fédérer autour du projet de développement du port
2. Organiser le processus d'accompagnement et de développement des projets économiques dans les espaces portuaires et limitrophes.

La charte s'applique à tout projet compris dans le périmètre du SDA car le Port ne pourra se développer qu'avec l'acceptabilité sociale de ses activités et à condition que les aménagements et usages limitrophes soient compatibles avec son activité.

Le processus de la charte est un mode de concertation, il ne dispense pas le porteur de projet d'obtenir les décisions administratives nécessaires aux différentes étapes d'élaboration du projet jusqu'à son implantation et exploitation (délivrance du PC, autorisation d'occupation du foncier, ICPE, loi sur l'eau etc.).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la charte d'accueil des entreprises du Port de Bayonne.



**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 8 juillet 2022
Le Maire,**